



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Aide à projet - Soutien à l'association Les Jardins d'isis

DE20180522_8

Conseil municipal du 22 mai 2018

Rapporteur :
Pascal MONIER

Télétransmise à la Préfecture le 25 MAI 2018
Affichée le 25 mai 2018

L'an deux mille dix huit, le vingt deux mai à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 9 mai 2018

Membres présents :

M. Xavier BONNEFONT, Mme Stéphanie GARCIA, M. Vincent YOU, M. Philippe VERGNAUD, M. François ELIE, Mme Elise VOUVET, Mme Isabelle LAGRANGE, M. Pascal MONIER, Mme Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Mme Danielle CHAUVET, M. Gérard MARQUET, M. Laïd BOUAZZA, Mme José BOUTTEMY, M. Jean-Pol GATELLIER, Mme Martine FRANÇOIS-ROUGIER, Mme Véronique ARLOT, Mme Elisabeth LASBUGUES, M. Gilbert PIERRE-JUSTIN, Mme Valérie DUBOIS, M. Jean-Philippe POUSSET, M. Murat OZDEMIR, Mme Cécile MACULA, Mme Samantha BOURGOGNE, M. Guillaume CHUPIN, Mme Noura LAÏRI, M. Patrick LEMAIRE, M. Kader BOUAZZA, M. Jean-Paul PAIN, M. Jacky BOUCHAUD, M. Philippe LAVAUD, Mme Françoise COUTANT

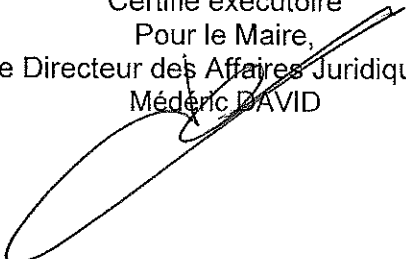
Etaient absent(e)s :

M. Rabah ACHARKI, M. Frédéric SARDIN

Ont donné procuration :

- M. Joël GUITTON à M. Patrick LEMAIRE
- M. Patrick BOURGOIN à M. Gérard MARQUET
- Mme Véronique DE MAILLARD à M. Vincent YOU
- M. Denis DEBROSSE à M. Jean-Pol GATELLIER
- Mme Anne-Sophie BIDOIRE à M. Pascal MONIER
- Mme Elisabete SERRALHEIRO à Mme Samantha BOURGOGNE
- M. Arnaud JUIN à M. Philippe VERGNAUD
- Mme Michèle LACROIX-FAYE à Mme José BOUTTEMY
- Mme Brigitte RICCI à Mme Françoise COUTANT
- Mme Catherine PEREZ à M. Philippe LAVAUD

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le Directeur des Affaires Juridiques
Médéric DAVID



Président de séance : M. Xavier BONNEFONT

Secrétaire de séance : M. Jean-Philippe POUSSET

Aide à projet - Soutien à l'association Les Jardins d'isis

Mission développement durable
id : 2169

Conseil municipal
22 mai 2018

8

Rapporteur : Pascal MONIER

Par délibération en date du 12 décembre 2016, vous avez approuvé le plan d'actions « *Tous acteurs du développement durable* ». L'une des ambitions portée par ce programme est la contribution à l'éducation à l'environnement et au développement durable notamment sur le thème de la biodiversité et du jardinage.

L'association Les Jardins d'Isis a déposé une demande de subvention pour la conception et l'animation du programme pédagogique « jardin et biodiversité ». Ce projet est soutenu financièrement par la Fondation Lisea biodiversité.

Quatre classes d'Angoulême de l'école maternelle Charles Perrault et des écoles élémentaires Victor Duruy et Mario Roustan (deux classes) se sont portées volontaires pour participer au programme de l'association ayant pour objectifs pédagogiques :

- Comprendre le fonctionnement des êtres vivants dans un jardin ;
- Comprendre les services rendus par la biodiversité au jardin potager ;

Cette action vise à susciter le plaisir de jardiner et de consommer des produits locaux de saison mais aussi de favoriser la biodiversité au sein de l'école.

Les quatre classes bénéficient jusqu'à la fin de la période scolaire 2017-18 de trois séances de 3h sur le jardin de l'association situé au Petit Fresquet. En dehors de ces trois séances les classes ont aussi la possibilité de jardiner en autonomie sur une des parcelles de l'association.

Fin juin, une séance commune permettra de réunir les 4 classes sur le site afin de restituer leurs apprentissages.

Le budget global prévisionnel de la manifestation est de 4175 euros. L'aide demandée est de l'ordre de 1 800 euros. Il est envisagé, par la présente délibération, d'octroyer une aide de 900 euros.

Au regard des éléments exposés, il vous est proposé :

D'approuver le versement à l'association Les Jardins d'Isis d'une subvention d'un montant de 900 euros pour la mise en œuvre de la manifestation évoquée *supra* ;

D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal

ledit jour

22 mai 2018

Pour extrait conforme,

P/Le Maire,

L'Adjoint



Pour le Maire,

Isabelle LAGRANGE

Adjointe déléguée

Santé - organisation de l'offre de soin
Personne en situation de handicap

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Poitiers peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération du Conseil municipal pendant un délai de 2 mois commençant à courir à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- 2 mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale.

